PARLEMENT EUROPÉEN
Bureau d'information pour le Sud-Est

Les midis du Parlement européen

Marseille

Le 12 mars 2009

Intervenantes invitées : Martine LEVY, Vice présidente du Lobby européen des femmes – Séverine DUPAGNY, association "Choisir la cause des femmes" - Françoise RASTIT, Déléguée régionale aux droits des femmes en Provence-Alpes-Côte-d'azur

Le débat commence à 12 h 15.

Mme COUSTET.- Bonjour à tous, merci d'être venus nombreux à cette première conférence des Midis du Parlement européen au Forum FNAC du Centre Bourse.

Comme vous le savez peut-être, les Midis du Parlement européen sont des conférences de midi sur l'actualité législative européenne qui concerne la vie quotidienne des citoyens en Europe. Le Parlement européen a en effet une activité législative importante dans les domaines qui nous concernent, et nous ne le savons pas toujours. Nous avons fait des conférences sur la sécurité des jouets, sur la protection des consommateurs face à l'exposition aux produits chimiques, sur le téléphone portable en Europe, la carte européenne d'assurance maladie, etc.

juin 2009
Elections européennes
A VOUS DE CHOISIR !

À l'approche des élections européennes, nous avons pensé important de faire des conférences plus militantes, portant plus sur les valeurs de l'Union européenne, sur les enjeux de ces élections.

Ces enjeux, nous les avons déjà présentés avant, en termes de sécurité des consommateurs, mais il nous a semblé utile aussi, au mois de mars, d'organiser à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes une séance sur ce que fait ou ne fait pas l'Union européenne en faveur de l'égalité hommes femmes.

D'habitude, je vous présente des collègues qui viennent de Bruxelles et qui travaillent sur ces projets de législation, des "eurocrates" — qui sont d'ailleurs souvent très normaux — qui viennent présenter les projets qu'ils ont suivis avec les parlementaires européens, car ce sont surtout des gens qui travaillent avec des politiques, ce ne sont pas eux qui écrivent les textes !

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas : à part Françoise RASTIT, déléguée régionale aux droits des femmes, avec qui nous organisons cette séance et que je remercie, nous avons choisi de donner la parole à deux associations.

En premier lieu, le Lobby européen des femmes, représenté par sa vice-présidente Martine LEVY, qui est aussi une grande experte des questions communautaires et des questions d'égalité des chances : oui, il y a des lobbies à Bruxelles, et, oui, il y a aussi des lobbies qui défendent des valeurs non commerciales, notamment celle de l'égalité des chances. C'est un collectif d'associations qui œuvre au plan européen pour que l'Union européenne agisse dans ce domaine. Elle vous présentera les enjeux actuels, selon elle, des prochaines élections européennes.

Nous avons aussi Séverine DUPAGNY, d'une association française très connue, "Choisir la cause des femmes", créée notamment par Gisèle Halimi et Simone de Beauvoir, qui a l'année dernière porté un projet qui est devenu un livre : je lui laisserai le soin de vous l'expliquer, mais c'est une démarche éminemment européenne qui donne aussi tout son sens au choix que vous allez effectuer en tant que citoyens le 7 juin prochain.

Pourquoi y a-t-il un enjeu spécifique sur l'égalité des chances : j'avais prévu de vous faire un tableau de tout ce qu'a fait l'Union européenne en la matière, mais je ne vais pas le faire, car je crains de vous ennuyer.

J'ai travaillé moi-même à la Commission des affaires sociales en tant qu'administrateur, et j'ai vu passer un certain nombre de textes. L'Union européenne, bien sûr, défend la valeur de l'égalité des chances, et c'est maintenant un objectif général dans toutes ses politiques, mais elle a eu aussi une action juridique et législative importante dans ce domaine depuis les années 70.

Cette action était au départ limitée au seul domaine de compétence de l'Union européenne, qui était plutôt économique : l'égalité salariale entre hommes et femmes, l'égalité dans l'accès à l'emploi et dans l'accès au régime de sécurité sociale.

Et puis se sont développées dans les années 80 des directives sur le congé maternité, et un accord entre les partenaires sociaux, qui est devenu ensuite une directive sur le congé parental. Une directive, c'est une législation qui définit un objectif et qui laisse aux Etats-membres le soin de choisir

les moyens pour aboutir à cet objectif. Ce qui ne veut pas dire qu'elle les laisse libres : ils doivent adopter une législation pour mettre en œuvre, et à l'issue d'un certain délai, s'ils ne l'ont pas fait, il y a des sanctions.

En revanche, il n'y a jamais de règlement dans ce domaine, un règlement étant une loi générale à l'ensemble des 27 Etats-membres, qui s'appliquerait au même moment et de la même façon. On a privilégié la directive.

Aujourd'hui, il faut agir aussi dans l'ensemble des autres domaines, d'ailleurs le livre de l'association Choisir le montre bien : l'égalité des chances concerne aussi des domaines qui ne sont pas de compétence de l'Union européenne, comme le droit pénal, le divorce, la famille. Dans ces domaines, l'Union européenne n'a pas tous les instruments sur le plan juridique pour l'instant, mais elle dispose d'un autre mode d'action, qui est le financement d'actions menées directement sur les territoires, notamment dans la lutte contre la violence. Dans ces domaines, l'Union européenne peut être un aiguillon très important. Françoise RASTIT nous donnera quelques exemples de ce qui s'est passé à ce sujet en région.

Je laisse tout de suite la parole à nos intervenantes, et en premier lieu à Martine LEVY, que je remercie beaucoup d'être parmi nous.

Mme LEVY.- C'est moi qui vous remercie de nous avoir invitées, de nous permettre de dialoguer avec les Marseillais et les Marseillaises. Il est très intéressant, quand on est à Bruxelles ou à Paris, de se confronter aux questions concrètes que les unes et les autres se posent.

Je suis vice-présidente du Lobby européen : je vais donc vous le présenter, puis vous indiquer quels sont de notre point de vue les défis qui se posent dans le contexte d'une égalité entre hommes et femmes, qui est encore très inachevée en Europe, pour ensuite lister les enjeux, par rapport à la prochaine mandature.

Le Lobby européen des femmes est la plus grande alliance d'organisations de femmes en Europe : nous disons que nous sommes la voix de toutes les femmes en Europe. Nous rassemblons en effet plus de 2 000 associations dans l'ensemble de l'Europe, qui sont regroupées dans 30 coordinations nationales, chacun des 27 Etats-membres ayant une coordination. Par exemple, la coordination française regroupe environ 80 associations en France. Comme en France, il existe dans l'ensemble des Etats-membres des coordinations qui regroupent à la fois des femmes qui s'occupent de violence, des femmes migrantes (comme le Forum Femmes Méditerranée), des femmes "Business and professional women", avec, comme à Toulon, un réseau de femmes qui défendent à la fois l'entrepreneuriat et le fait de faire sauter le plafond de verre, la promotion dans les conseils d'administration.

Nous avons donc cela dans les 27 Etats-membres, plus trois pays qui sont des pays candidats : la Turquie, la Macédoine et la Croatie. Nous essayons d'aider les femmes de pays qui sont dans un processus d'accession à se mettre à niveau et à s'organiser pour que les acquis soient des acquis repris, et qu'ils se déclinent ensuite dans la situation concrète afin que ce soit mis en œuvre.

juin 2009
Elections européennes
A VOUS DE CHOISIR !

Nous avons aussi 20 réseaux associatifs européens, car tout le monde se regroupe pour défendre ses droits, pour promouvoir par exemple les intérêts de l'agriculture, nous avons un réseau de femmes agricultrices, des femmes dans à peu près tous les domaines, y compris des femmes Rom. Il est important que toutes les catégories qui se sentent discriminées et celles qui visent des ambitions égalitaires ou paritaires puissent être représentées, et nous les regroupons. C'est pourquoi nous affirmons que nous sommes la voix de toutes les femmes en Europe, parce que nous voulons représenter l'extrême diversité des vies et des expériences des femmes.

Nous sommes un forum de rencontres, de solidarité et d'actions. Nous travaillons entre organisations de femmes, mais nous travaillons aussi avec les grands réseaux européens qui, eux, sont constitués d'hommes et de femmes et qui, dans la plate-forme sociale européenne, nous rencontrent sur les mêmes objectifs : le groupe qui s'occupe de la lutte contre les discriminations de races, celui qui s'occupe des problèmes d'âge, ou des questions de famille. Nous allons à la rencontre et nous travaillons ensemble pour réaliser notre mission : réaliser partout en Europe l'égalité entre femmes et hommes, lutter contre toutes les formes de discrimination, veiller au respect des droits humains — et ce n'est pas la chose la mieux partagée, même dans notre bonne vieille Europe —, et éradiquer la violence à l'encontre des femmes.

Nous sommes donc dans des domaines assez circonscrits : nous sommes un lobby, nous devons donc influencer les institutions européennes ; nous travaillons auprès, avec ou contre — selon les cas — la Commission européenne, les commissions du Parlement européen et les élus en général, mais aussi les gouvernements nationaux, puisque nous faisons l'interface. Nous faisons remonter l'information du niveau national grâce à nos coordinations nationales, mais nous intervenons aussi, par exemple quand une directive est en discussion au niveau européen pour le congé maternité, comme c'est le cas actuellement, pour expliquer que cela nous semble insuffisant et qu'il est anormal que la directive ne rende pas obligatoire pour toutes les femmes qui travaillent, et pas seulement pour les salariées, une interdiction de travail de huit semaines, rémunérée.

Sur nos objectifs et nos principes, nous intervenons auprès de nos gouvernements pour qu'ils essaient de reprendre à leur compte nos positions, pour arriver à faire bouger les lignes. Cela concerne à la fois le fait d'intégrer les questions d'égalité entre hommes et femmes quand il s'est agi, pendant la présidence française, du pacte pour l'immigration, la préservation des droits personnels des femmes migrantes, le droit de maternité, mais nous sommes aussi favorables à la représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises, etc.

Nous travaillons partout, nous faisons pression, et ce qu'il est important de vous dire aussi, c'est notre vision de l'Europe, les valeurs que nous défendons. Les sujets de la vie quotidienne, politique ou économique sont multiples, mais il est important d'avoir une ligne et d'être fidèle à ses principes. Notre vision de l'Europe est une Europe attachée aux valeurs de paix, de démocratie, d'égalité. Les droits humains fondamentaux, le respect des identités des cultures, la question de la dignité et de l'intégrité des personnes, l'équilibre entre les droits sociaux et les libertés économiques, sont essentiels.

Nous sommes sur un ensemble de valeurs assez cohérentes, qui figurent explicitement dans notre plan stratégique à moyen terme, que nous avons été conduits à élaborer pour expliquer nos positions. Comme vous le savez, avec l'entrée des nouveaux Etats-membres en 2004, nous avons intégré à part entière tout de suite 10 pays, et ensuite nous avons élargi aux deux autres.

juin 2009
Elections européennes
A VOUS DE CHOISIR !

L'élargissement a augmenté le nombre de nos membres de 30 %, cela a changé, élargi la palette des difficultés, des problèmes et des questions. Il était donc important pour nous de réfléchir à "l'Europe demain c'est quoi, c'est quoi nos valeurs, qu'est-ce qu'on partage et qu'est-ce qu'on veut".

Nous avons mis en place aussi des procédures internes démocratiques. On ne peut pas fonctionner à cette échelle sans avoir des règles, des modalités de représentation, une gouvernance. Nous avons des règles très transparentes. Sur notre site, tout est très clair. Je suis vice-présidente, nous avons un comité exécutif de 7 personnes — qui a été élargi car les tâches sont lourdes — et un conseil d'administration qui maintenant a plus de trente membres.

C'est le conseil d'administration qui prend les décisions, et nous avons une assemblée générale qui regroupe tout le monde, que nous avons eu le plaisir d'accueillir à Lyon cette année, puisque c'était présidence française. L'ensemble des amies européennes ont été émerveillées par les ors de notre république, nos palais. Nous les avons accueillies, mais c'est trois jours intenses de travail. On pense que la société civile et les associations ne sont pas organisées : or, pour travailler au niveau européen et permettre à chacune de s'exprimer, d'adopter des positions communes, il faut un certain nombre de règles de fonctionnement et de modalités très précises. Je voulais insister là-dessus. Il n'y a pas de démocratie sans règles pour permettre de la faire fonctionner.

Je voudrais parler maintenant de la construction inachevée et des défis auxquels l'Europe est confrontée.

Vous avez rappelé, sans trop insister, ce que j'appellerai la réalité omniprésente des inégalités entre hommes et femmes en Europe. Je pensais que vous alliez donner des chiffres...

Mme COUSTET.- Dans les dossiers que vous avez, il y a une dernière étude qui montre la persistance des inégalités salariales...

Mme LEVY.- Mais aussi chômage, formation, accès au pouvoir...

Mme COUSTET.- En effet. Dans les domaines où l'Union européenne est active sur le plan législatif, elle agit depuis les années 70, et on aboutit à un résultat qui est bien loin d'être achevé. On peut en effet être critique sur le résultat, et les parlementaires eux-mêmes le sont.

Mme LEVY.- Il y a 15 % d'écart de salaire entre hommes et femmes, mais cela ne bouge pas depuis quelques années. Il y a des progrès quantitatifs par rapport à l'accès à l'emploi, mais pour tout ce qui est qualitatif, la promotion, l'accès au partage du pouvoir, etc., cela stagne.

Je voudrais insister sur deux points par rapport au champ des inégalités, vous expliquer les exigences particulières de la politique communautaire dans sa double approche. Cette double approche est à la fois de mettre l'objectif d'égalité dans l'ensemble de ses politiques, et de dire qu'il faut intégrer la préoccupation de l'objectif d'égalité entre femmes et hommes dans tout ce que la Commission, le Parlement et le Conseil décident de faire au niveau européen. C'est pour cela qu'en matière de politique d'immigration, de formation professionnelle, de cohésion économique et sociale, l'intervention des fonds structurels qui doivent permettre aux régions défavorisées, aux villes peu structurées, aux nouveaux Etats-membres, de rattraper le niveau de développement, le niveau

juin 2009
Elections européennes
A VOUS DE CHOISIR !

d'emploi, de compétitivité des autres parties plus dynamiques de l'Europe, dans tous ces domaines, il faut avoir l'égalité.

C'est ce que l'on appelle "l'intégration de la perspective de genre", qui est la traduction d'un terme aussi barbare, le "gender mainstreaming", en vigueur depuis 95 : tout ce que l'on fait, on le fait aussi au bénéfice des hommes et des femmes à égalité.

Le second volet de l'approche consiste à dire "on fait des actions positives". En France, on sait bien ce que c'est : quand on fait des stages particuliers, des formations qualifiantes, quand on monte des actions en faveur des femmes créatrices d'entreprises, on voit bien que ce sont des actions de rattrapage, qui sont en vigueur en France depuis 25 ans.

Ce qu'il faut savoir, c'est que les exigences du pilotage de ces deux politiques sont extrêmement difficiles, et nous qui faisons des actions d'évaluation, qui surveillons ce qui se passe, on peut faire le constat qu'aujourd'hui ce n'est pas un franc succès, pour être gentils ! Parce que ce qui s'est passé, c'est que l'intégration devient une invisibilité. On finit par oublier. Si vous n'avez pas un pilotage, si vous n'êtes pas tenu, si vous n'avez pas quelqu'un derrière qui dit "cela donne quoi, ce que vous avez fait a quel résultat", le résultat on ne le voit pas. En pratique, c'est devenu quelque chose de neutre. Maintenant, quand on parle de discrimination ou de diversité, on oublie que dedans il y a aussi des hommes et des femmes, que les femmes sont partout. Ce n'est pas une catégorie, c'est la moitié du ciel ! C'est extrêmement difficile et exigeant, c'est un véritable défi pour des politiques et des administrations.

Si j'insiste là-dessus, ce n'est pas pour le critiquer, mais pour dire que c'est un défi, car il faut bien prendre la mesure de ce à quoi l'Europe s'est engagée : mettre en œuvre dans les traités une égalité substantielle. L'égalité telle que la prévoient les traités, le système communautaire, n'est pas la simple égalité de droit et de traitement, c'est la réalisation de l'objectif d'égalité pour une égalité substantielle. Cela veut dire que c'est dans les faits, que l'égalité entre hommes et femmes est une valeur, c'est donc un résultat que l'on doit obtenir. De notre point de vue, c'est une vision féministe de l'égalité, puisque cela implique une transformation de la société pour que le partage entre hommes et femmes se fasse de telle manière que l'égalité soit une réalité. C'est quelque chose de difficile, d'où cette double approche, mais autant nous soutenons fortement l'objectif, autant nous pensons que "peut mieux faire" au niveau de la manière dont le pilotage de la stratégie actuelle est mené.

On ne se rend pas toujours compte, en France, de ce défi. C'est pour cela que maintenant, par rapport à l'égalité dont je viens de parler, je voudrais indiquer que par ailleurs, la question de l'égalité entre femmes et hommes est au cœur des défis qui se posent au futur de l'Europe. Le premier est un défi démographique : le vieillissement, les questions d'immigration, de pénurie de main d'œuvre qualifiée, sont des défis qui ont des conséquences économiques très importantes pour les équilibres des systèmes de sécurité sociale, pour les questions de marché pour les entreprises. Les défis démographiques et sociaux ont des conséquences politiques importantes. On connaît bien cela avec le chômage qui monte, la pauvreté...

Dans ces défis, le rapport qui vous a été distribué montre que les femmes sont toujours sous-représentées. Réaliser l'égalité entre femmes et hommes implique que l'on trouve des solutions à ces défis. La réalisation de l'égalité est une façon d'apporter des solutions au futur de l'Europe. Si vous n'avez pas d'égalité professionnelle et des moyens pour assurer dans des conditions normales le fait

juin 2009
Elections européennes
A VOUS DE CHOISIR !

de pouvoir être femme, mère, et professionnelle, comme on le voit dans le sud de l'Europe, il n'y a plus d'enfants : donc vieillissement, plus de population active et problèmes en série. L'égalité, c'est donner aux femmes, avec les hommes, la possibilité d'exercer l'ensemble de leurs libertés et de leurs droits. C'est seulement ainsi que l'on arrivera à construire une Europe qui sera en capacité de faire face à ces défis. Je ne parle pas des problèmes de connaissance, de compétitivité par la recherche, des formations scientifiques et techniques. Se priver des capacités de la moitié de sa population, ou la faire participer à 10, 15 ou 20 %, c'est un problème.

Je terminerai sur les enjeux de la prochaine mandature.

Le premier, c'est déjà de définir une nouvelle stratégie, qui succède à la feuille de route. La Commission européenne a proposé au Conseil, qui avait fait un pacte pour l'égalité (car nos politiques s'engagent très fortement au niveau du Conseil), une feuille de route déclinée en six domaines, qui permettait de mettre en œuvre l'égalité dans l'ensemble des domaines d'action des politiques publiques, y compris la coopération au développement, l'indépendance économique, etc.

Cette stratégie se termine en 2010. Les premières évaluations dont on dispose montrent que ce n'est pas un succès. Pour nous, il est important d'élaborer une nouvelle stratégie et de lui donner un contenu plus concret, de chercher à mettre en place des outils ou des idées plus nouvelles.

Parmi ces différents éléments, une chose nous semble importante. Cela paraît très "techno" de loin, mais c'est beaucoup plus démocratique, c'est ce que l'on appelle "la budgétisation selon le genre" : le fait que pour élaborer les budgets publics des collectivités territoriales, au niveau national, les citoyens et citoyennes sont associés, on leur montre les effets attendus du budget, par exemple sur les hommes et sur les femmes. On peut ainsi piloter en transparence. Ensuite, on suit les résultats. Sur cinq ou dix ans, on voit comment, en modifiant les budgets publics et en donnant plus d'argent à telle ou telle chose, cela a des incidences différentes sur le terrain, sur le niveau de pauvreté, la capacité d'avoir plus de réduction de salaire, les équipements, etc. Dans le cadre de la réforme du budget qui va être faite et que le Parlement va voter à la prochaine mandature, cela nous semble très important. Cela suppose un gros travail, il y a une association au niveau européen avec qui on travaille et qui s'en occupe techniquement. Il y a déjà des expériences intéressantes, comme celle de Berlin, qui est ancienne et se situe à une échelle très importante. C'est donc possible, et il nous semble que cela peut permettre de débloquer la manière très "évanescente" de mettre en œuvre les qualités dans l'administration, en l'obligeant à rendre des comptes devant le citoyen.

Il nous apparaît aussi qu'en matière de droit à l'égalité, il y a pour la prochaine mandature un certain nombre de défis. J'ai parlé tout à l'heure du congé maternité. C'est aussi le problème du congé parental. Ces droits ne sont pas toujours effectifs et ne concernent pas toutes les femmes. Pour que les hommes soient partie prenante des dispositifs, il faut aussi qu'un certain nombre de moyens soient mis en place. On ne peut pas simplement compter sur les droits et les bonnes volontés pour appliquer les dispositifs. On ne pourra pas progresser en matière d'égalité de rémunération ou de promotion professionnelle si on n'a pas de moyens qui permettent, comme au niveau de la prise en charge de personnes dépendantes, d'avoir d'autres services qui assurent la capacité des parents ou des enfants à accomplir leurs devoirs, leurs activités, tout ce qui leur incombe dans leur vie. On n'est pas seulement un petit travailleur, une mère ou un père de famille, on est beaucoup de choses à la fois, y compris un citoyen qui participe aux activités de la société civile. Il est important qu'un certain nombre de moyens soient mis en place.

juin 2009
Elections européennes
A VOUS DE CHOISIR !

Avec la prochaine réforme des fonds structurels et la nouvelle période de programmation, il nous semble opportun que dans le cadre de l'examen de la nouvelle politique de cohésion économique, sociale et territoriale, on puisse mettre en place des services locaux qui fournissent ces moyens pour assurer à différents types de population les moyens d'atteindre réellement l'égalité.

C'est un chantier sur l'agenda. Pour nous, au niveau juridique il y a aussi sur l'agenda le fait d'avoir une base juridique sur la violence. C'est une discrimination qui a des incidences sur tous les autres domaines. Les personnes battues, violentées, plus les questions de traite qui sont des dénis de droits humains : on ne peut pas dire "c'est un droit fondamental, on est le pays des droits de la personne humaine", et en même temps accepter que des dizaines de milliers de personnes soient traitées comme des animaux, battues, meurtries, privées de tous les droits, et que même quand on les accueille au niveau du droit d'asile, ce ne soit pas du tout égalitaire.

Au niveau des droits, la base "violence", c'est s'assurer que les droits fondamentaux concernent toutes les femmes.

Mme COUSTET.- Je précise qu'une base juridique est un article dans les traités fondamentaux qui permet à l'Union européenne d'agir. C'est une sorte de contrat entre les Etats-membres. Le projet de constitution européenne est un contrat entre les Etats-membres, le traité de Lisbonne aussi. On fonctionne aujourd'hui sur des traités qui ont été modifiés depuis 1957 (dont le dernier, le traité de Nice), qui définissent de façon précise ce que l'Union européenne peut faire : s'il n'existe pas d'article disant qu'elle peut faire ceci ou cela, elle ne peut pas le faire. C'est de la compétence des Etats-membres. Quand Martine LEVY parle d'une base juridique violence, elle veut dire un article spécifique dans les traités, qui dirait "l'Union européenne peut adopter une directive ou un règlement pour lutter contre la violence", etc. En tout cas qu'elle peut adopter des programmes d'actions communautaires, dédier de l'argent de son budget à des actions spécifiques, définies au niveau européen. Là entrent en jeu vos parlementaires, ce sont eux qui déclinent la façon dont doit être spécifié cet article.

Mme LEVY.- Sans compter qu'avec le nouveau traité de Lisbonne, le pouvoir du Parlement européen est renforcé. Pour la prochaine mandature, il faudra surveiller de beaucoup plus près l'action quotidienne des parlementaires, et les obliger à travailler tous !

Mme COUSTET.- Vous êtes là pour les obliger à travailler. Il faut leur demander comment ils travaillent, ils sont obligés de vous le dire. Les journalistes ne leur posent pas la question, il faut que ce soit vous qui le fassiez.

Une base juridique, c'est la seule chose qui démocratiquement nous donne la possibilité d'agir au niveau de l'Union européenne. Ce n'est pas facile à obtenir : c'est un travail politique colossal. C'est un des objectifs fondamentaux d'un lobby.

Mme LEVY.- Je termine en disant que le dernier point qui pour nous doit continuer d'être dans l'ordre du jour de la mandature, c'est la "démocratie paritaire" : mettre en œuvre les éléments qui permettent aux femmes, comme aux hommes, d'être représentées. Le défi commence même maintenant, il s'adresse aujourd'hui à tous les citoyens et toutes les citoyennes, puisque au niveau des élections, il faut aller voter pour le Parlement européen. En France on a des listes paritaires, et globalement on atteint un équilibre pour les élections européennes, mais c'est une autre paire de manches quand il

s'agit d'élire le président, les présidents de commissions, d'avoir tous ces postes à responsabilité. En 2009 la Commission européenne va être renouvelée et ce sont les États qui proposent les commissaires. Il nous semble important que l'on dépasse les pourcentages actuels, qui sont de l'ordre de 30 %, et qu'on obtienne la parité. En outre, en 2009, si le traité de Lisbonne passe, des postes nouveaux vont représenter l'Union européenne à l'extérieur dans le monde, et il est très important qu'il y ait des visages féminins comme masculins, parce qu'une démocratie dont la moitié de la population est sous-représentée n'est pas une vraie démocratie. On ne peut pas vouloir exporter le modèle démocratique européen et dire que nous sommes des "démocraties sociales", si on a toujours des hommes en costume-cravate, ce qui est très souvent le cas.

Par rapport à cela, nous avons lancé une campagne 50/50, qui va être relayée dans quelques jours au niveau régional par Mme VERGNON. Nous avons lancé une pétition, parce que nous voulons à la fois obtenir des résultats quantitatifs, mais pas seulement en France : à Malte il n'y a que des hommes qui représentent le pays, et dans la moitié des pays c'est 25 % de femmes au parlement. Il faut être solidaires. On ne peut pas dire "nous c'est bien, on a une loi et on est tranquille", et en tant que Françaises se désintéresser de ce qui se passe dans les pays d'à côté, parce qu'ensuite les choses se retournent. On est solidaires, c'est ainsi ! Il faut être fidèle à ses principes dans toutes les situations.

Nous faisons donc cette campagne pour nous et pour toutes les femmes d'Europe, et en même temps pour que, femmes et hommes, on ait une Europe cohérente et fidèle aux valeurs et principes qu'elle affiche.

Si vous allez sur le site "50/50 démocratie.eu", vous pouvez signer notre pétition, pour nous c'est important.

Mme COUSTET.- Mme VERGNON nous présentera tout à l'heure qui, dans la région, soutient cette campagne.

Mme LEVY.- Merci, j'ai terminé : excusez-moi, j'ai été trop longue.

(Applaudissements)

Mme COUSTET.- Séverine DUPAGNY, une autre idée pour ces élections européennes, pour l'action au niveau de l'Union européenne en général, c'est la "Clause de l'Européenne la plus favorisée". Je vous laisse présenter de quoi il s'agit. C'est assez original.

Mme DUPAGNY.- Bonjour. Je vous remercie, Martine LEVY, pour cette intervention. La mienne sera plus courte.

Tout d'abord, merci d'accueillir l'association "Choisir" dans le cadre des Midis du Parlement européen à la FNAC. Merci aussi à la ville de Marseille et au public nombreux.

Je vais faire une brève présentation de l'association Choisir : elle a été créée en 1971 par Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi. À l'époque, Simone de Beauvoir la présidait, aujourd'hui c'est Gisèle

Halimi, avocate, et aussi d'autres personnalités comme M. Monod, prix Nobel de médecine, ou M. Rostand.

Au départ elle avait pour but d'informer sur la contraception et la liberté sexuelle. Très rapidement cette association a étendu cet objectif au statut des femmes dans la société, à la lutte contre le viol, à l'égalité professionnelle et familiale. Puis elle s'est aussi occupée des questions de parité, etc. Ce qui est très important pour nous, c'est que cette association est complètement indépendante de tout parti politique, elle est composée exclusivement de bénévoles, de personnes de tous horizons, qui ont participé à ce projet de la clause de l'Européenne la plus favorisée. Nous publions tous les trois mois un journal et une lettre. Elle a également été reconnue en 1981 comme une ONG à statut consultatif par l'ONU.

Le projet de la Clause de l'Européenne la plus favorisée, c'est au départ une idée de Gisèle Halimi. Chaque Etat-membre va décliner dans un bouquet législatif les lois qui existent, on va faire le choix d'offrir à toutes les citoyennes de l'Union européenne un bouquet législatif composé de lois qui existent dans l'un ou l'autre des pays de l'Union européenne, et on va décider d'appliquer la meilleure de ces lois à l'ensemble des citoyennes. On a décliné ce projet dans cinq domaines, qui ponctue la vie de chacune. Cela a été le cas pour la maternité choisie, puis pour la famille et le travail, la lutte contre les violences faites aux femmes, et la parité politique.

Je détaillerai ensuite, au moment des questions, les lois que nous avons choisies.

C'est un travail qui a été mené pendant trois ans par une équipe que l'on appelle "les clauseuses", qui sont les bénévoles dont je vous parlais, dont je fais partie, qui viennent de tous horizons : des juristes, des artistes plasticiennes, des avocates, des professeurs. Cela change, c'est une équipe qui évolue, puisque des personnes s'y joignent régulièrement.

La méthode de travail que nous avons utilisée est assez simple : au départ, on a fait une sorte de panorama de toutes les législations qui existent dans les 27 pays de l'Union européenne, dans les cinq domaines dont je vous ai parlé.

Ensuite, nous avons contacté des personnes à la fois de la société civile, des représentants de mouvements féministes dans les 27 pays de l'Union européenne, à qui nous avons demandé des interviews, et à des représentants des gouvernements. C'est un travail qui s'est fait sur deux ou trois ans. Il y a dans le livre une première partie comportant le panorama, puis le choix que nous avons fait des législations dans tous ces domaines, puis les interviews.

Pour vous donner quelques exemples, sur la parité politique nous avons choisi la Belgique, sur le travail la France, sur la maternité choisie la Suède.

À la suite de la publication de ce livre en juin dernier, nous avons aussi organisé un colloque dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, où nous avons rassemblé tous ces représentants, les associations, les gouvernements — qui ont pu changer entre temps —, et nous les avons invités à débattre de ce projet et à essayer de voir comment nous pourrions mettre ce projet en oeuvre. Nous avons envisagé lors de cette conférence internationale, qui s'est tenue sur deux jours, différentes hypothèses de faisabilité, sur lesquelles nous travaillons actuellement.

La faisabilité, c'est comment juridiquement rendre cette idée, l'inscrire ou non dans le marbre de la loi, puisque différents moyens s'offrent à nous via le droit communautaire et avec le nouveau traité. On peut envisager tous les systèmes, on parlait tout à l'heure de directive et règlement, on peut envisager ce que l'on appelle en anglais le "soft law", la "loi douce".

Mme COUSTET.- Directive et règlement, c'est la loi "dure". La soft law, c'est quand on décide de se mettre d'accord...

(Interventions simultanées)

Mme COUSTET.- Je souhaite expliquer le jeu de mots du titre, "la Clause de l'Européenne la plus favorisée". La clause de la nation la plus favorisée existe en droit international, c'est pour abaisser les droits de douane. C'est un terme de commerce international, qui est détourné ici au profit des droits des femmes. C'est cela qui est original, l'idée de dire "ce que l'on a fait pour les produits, faisons-le pour les droits humains" : à partir du moment où une législation est plus progressiste dans un État, on l'applique à toute citoyenne sur le territoire.

Mme LEVY.- Je trouve très intéressant ce dispositif, moi qui ai le souvenir des négociations sur la fabrication des directives actuelles, où chaque pays essaie d'éviter dans la directive tout ce qui l'ennuie, si bien qu'on arrive à une directive minimale, qui ne gêne pas trop les pays les plus avancés. Quand vous êtes dans un domaine où vous avez bien travaillé au niveau interne, cela ne vous fait pas progresser. Cela permet aux autres de se mettre à niveau, mais sans être révolutionnaire. L'idée très intéressante de "Choisir" a été de dire "on va imposer à tous les Etats la meilleure législation sur chaque domaine".

Mme DUPAGNY.- Un rectificatif : on n'impose pas, on demande à chaque Etat-membre d'appliquer aux citoyennes la législation la plus favorable. L'idée, c'est de recourir à tous les instruments qui existent. Il n'y a pas que ces instruments, il y a aussi la MOC. On analyse tous les moyens qui existent. On a des projets très concrets, on est en train de travailler sur un projet de résolution, on a déjà rédigé un projet de directive. Tous ces instruments sont quasiment finalisés. Il nous reste à essayer de les faire reprendre au niveau européen. Nous avons eu des soutiens importants, comme celui de Margot Wallström, vice-présidente de la Commission européenne, ou celui de la présidence française. Nous avons une approche globale de ce projet, que nous souhaitons conserver.

Avec le traité de Lisbonne, qui prévoit la pétition européenne, on est en train d'étudier cette hypothèse de lancer une pétition. On organise de façon multiple, mais coordonnée. On travaille sur tous ces volets.

Mme COUSTET.- Merci beaucoup. Je passe maintenant la parole à Françoise RASTIT.

Mme RASTIT.- Bonjour à tous et à toutes. J'ai la lourde tâche de vous parler de l'impact de cette politique européenne au niveau de nos politiques nationales et locales. Pour cela, je vais prendre un exemple.

La délégation aux droits des femmes en PACA est un service de l'Etat qui est en charge de mettre en place la politique du gouvernement autour de quatre axes : l'accès des femmes aux responsabilités,

juin 2009
Elections européennes
A VOUS DE CHOISIR !

l'accès à un emploi de qualité, l'accès des femmes au droit et à la santé — et je salue le CIDF qui remplit cette mission —, avec la prévention des violences conjugales, et la gestion des temps de vie, c'est-à-dire comment faire entrer, pour les femmes, le coiffeur, les enfants, le travail, le sport, et pour celles qui, derrière, font du bénévolat, que tout cela soit à peu près concilié.

L'exemple que je vais prendre pour illustrer la politique européenne est celui des femmes dans les sciences.

L'Europe a constaté qu'il nous faudrait à peu près 700 000 chercheurs de plus pour garder notre compétitivité et le développement de notre économie.

Je souhaite vous montrer par cet exemple quelles sont les méthodes, très intéressantes, pour analyser un problème, et apporter des solutions concrètes au niveau national et local.

Pour cela, l'Europe nous recommande de poser des données sexuées, d'analyser les causes, de faire ensuite des recommandations, et de mettre en place des actions de terrain. C'est logique, cela a l'air simple.

Que se passe-t-il au niveau de cette thématique femmes et sciences ? Vous trouverez des statistiques sur le site INSEE-PACA.

Nous avons en France de meilleurs taux de réussite des femmes dans les formations initiales, en revanche on s'aperçoit que si elles sont 49 % en terminale S, elles sont 30 % dans les prépa scientifiques, et 20 % dans les écoles d'ingénieurs.

Nous voyons également au niveau européen que si elles représentent 43 % des personnes ayant un doctorat, elles ne sont que 15 % à occuper des postes supérieurs dans les universités. Elles ne sont que 35 % dans la recherche publique et l'enseignement, contre 15 % dans le secteur privé.

On fait donc d'abord une analyse de chiffres. On voit ainsi qu'il y a des stéréotypes qui perdurent, dans l'orientation notamment, puisqu'elles ne s'orientent pas vers certains secteurs des sciences, notamment la physique, et qu'elles préfèrent la biologie, on n'a donc pas la mixité requise dans les matières. D'autre part, elles n'arrivent pas à faire carrière suffisamment. Trop d'entre elles lâchent en cours de route. D'où les politiques nationales qui sont mises en place pour séduire les femmes, leur faire découvrir tous ces métiers, et surveiller leur carrière.

Pour cela, deux approches, comme Martine LEVY l'a présenté tout à l'heure.

- Des actions transversales : on essaie de mettre en amont des politiques menées un questionnement sur l'impact de ces actions par rapport aux femmes et aux hommes, de façon à prévenir les discriminations qui peuvent résulter, arrêter de travailler "sur le neutre".

- Des actions positives de rattrapage.

juin 2009
Elections européennes
A VOUS DE CHOISIR !

Par exemple, dans la politique mise en place pour séduire les femmes, nous avons en transversalité des conventions avec les autres ministères (Education nationale, ministère de la recherche), pour systématiquement réfléchir sur cette question, et en action positive nous récompensons par une centaine de prix chaque année des jeunes filles qui s'engagent vers ces métiers scientifiques ou techniques. Nous avons également des manifestations où ce sont des femmes, dans ces métiers, qui viennent présenter leur carrière à des collégiens et lycéens. Cela se fait durant la Semaine de la science, cela s'appelle le Carrefour des métiers. L'an dernier, environ 600 jeunes sont passés dans cette manifestation.

Au niveau de la deuxième thématique, surveiller les carrières des femmes, une action transversale consiste à mettre en place de l'égalité professionnelle dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés par un suivi statistique de l'évolution des carrières, l'évolution des salaires des femmes et des hommes, de façon à mettre en place des actions correctives.

D'autre part, en action positive, un label égalité qui récompense les entreprises qui mettent en place une stratégie sur ces thématiques, à savoir la lutte contre les stéréotypes, notamment dans leur communication, la mixité des emplois, l'accès pour les femmes à la formation interne, et la prise en compte de la parentalité. Nous avons également des aides directes aux entreprises pour améliorer les conditions de travail et l'accès aux formations de ces femmes.

En conclusion, l'Europe, par cette méthodologie, nous apporte un langage commun, des indicateurs communs, une analyse commune, et quand on travaille sur les stéréotypes il est intéressant d'aller voir ce qui se passe dans les pays du Nord ou de l'Est, qui n'ont pas forcément la même culture que nous, caractérisée par un esprit plus latin, et on voit l'impact de l'éducation : on voit très bien que dans les pays scandinaves, certaines parités sont plus à l'honneur que chez nous. On voit que dans certains pays de l'Est ou les pays nouveaux membres, au niveau des comités scientifiques la parité a du mal à se mettre en place.

L'Europe nous permet de comparer et de faire évoluer nos mentalités, parce qu'on voit qu'ailleurs c'est possible. L'Europe nous donne également une politique stable, parce qu'en général elle s'engage sur plusieurs années, et on n'est plus dans les aléas des élections, des difficultés locales, etc., on peut tranquillement travailler sur les grandes attentes de l'Europe.

Enfin, elle nous donne des sous ! Si on arrive à mettre 1 € sur une politique en faveur des femmes, qui correspond plutôt à la politique emploi, on obtient 1 € complémentaire de l'Europe. Actuellement, sur PACA nous sommes plutôt en manque de subventions nationales qu'en manque de subventions européennes. Appel à mobilisation !

Ce qui nous reste à faire, hormis trouver de l'argent pour mettre en place des actions, c'est faire passer cette transversalité. Vous disiez que cela pouvait être dangereux parce qu'on perd peut-être ainsi une certaine visibilité de l'égalité, mais avec des indicateurs on peut récupérer cela.

Je voulais conclure en disant qu'au niveau où je travaille, il est certain que s'il n'y avait pas l'Europe, la politique en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ne serait pas la même.

Merci.

juin 2009
Elections européennes
A VOUS DE CHOISIR !

(Applaudissements)

Mme COUSTET.- Très belle conclusion.

Nous laissons à présent la parole à vos questions.

Mme GUIDI.- Je m'appelle Annette Guidi, je suis responsable au planning familial des Bouches-du-Rhône. J'en ai suivi l'évolution en tant qu'usagère et conseillère, et maintenant administratrice. Nous sommes très inquiètes. Je voudrais rappeler ce que j'ai entendu concernant la maternité choisie, qui conditionne aussi beaucoup de la réussite quant à l'évolution des carrières des femmes. Malgré les droits acquis en France, nous subissons au planning familial un sérieux revers : 42 % des subventions acquises risquent d'être supprimées. Une négociation est toutefois en cours au ministère et nous espérons une issue favorable, et que la diminution de ces crédits ne se produira pas.

J'en profite pour remercier Mme la vice-présidente et Mme Gisèle Halimi d'avoir répercuté dans une émission télévisée les difficultés du planning familial. Je vous remercie de le lui transmettre.

Sur le plan local, nous avons un souci supplémentaire très grave, nous sommes à la rue en ce moment. Ce sont 31 personnes salariées, dont 26 temps pleins, qui sont menacées. Nous sommes dispersés dans tous les locaux qu'on veut bien nous prêter, mais cela ne peut pas durer. Nous contactons plusieurs agences et nous avons des loyers très élevés, qui dépassent de quatre fois celui que nous avons actuellement. Nous avons pu avoir des interlocuteurs au niveau départemental et régional, mais devant la mairie nous avons trouvé porte close.

Je sais que cela ne relève pas de l'Europe, mais en faisant pression, même au niveau européen, sur les difficultés nationales et départementales, peut-être pourrions-nous avancer plus vite.

Mme COUSTET.- Nous avons bien entendu votre intervention.

Nous allons prendre plusieurs questions et nous verrons si vous avez des éléments de réponse à fournir, notamment sur cette question très importante du planning familial.

Question.- J'aimerais que vous nous disiez les raisons invoquées pour supprimer cette part du budget si importante, 42 %.

Mme GUIDI.- D'abord, nous n'avons plus de secrétariat d'état aux droits des femmes. Nous faisons partie du ministère des affaires sociales, et on nous a dit que cela passait sur une autre ligne mais que l'on ne perdait rien pour attendre !

Mme COUSTET.- Je vais laisser la réponse à nos intervenants.

Mme RASTIT.- Le problème du planning est vu avec une grande attention, au niveau national par les ministres, et au niveau local par les partenaires financiers. L'Europe pourrait effectivement faire du

lobbying, mais aujourd'hui ce n'est peut-être pas tout à fait le sujet. Ne vous en faites pas, nous suivons avec attention ce problème, qui est un problème local.

Mme VERGNON.- Je suis Aline VERGNON, présidente du Groupement régional pour l'action et l'information des femmes, qui regroupe une soixantaine d'associations sur la région PACA, dont plusieurs sont adhérentes à la CLEF, la Coordination française du lobby européen des femmes.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de porter ici, en PACA, parce que c'est une région militante et que nous avons un tissu associatif fort intéressant, une campagne que l'on appelle "50/50", qui va nous permettre d'avoir une liste concrète de 50 personnalités masculines et 50 féminines, qui vont s'engager à insister auprès de l'Etat pour la nomination des commissaires. C'est donc une chose importante, dans la mesure où, ayant la parité, on n'a pas grand-chose à faire sauf à avoir des femmes têtes de liste, pour obtenir une parité plus importante en Europe. Nous avons 46,6 % de femmes, ce qui est important, on en a beaucoup moins au Parlement européen et au Sénat.

Cette campagne 50/50, ce n'est pas une campagne pour la France, mais une campagne de solidarité avec tous les États d'Europe, puisque un pays seulement a la parité (la France), et quatre autres des quotas. Certains partis européens ont décidé d'établir des quotas volontaires, mais dans certains États il n'y a aucune représentation féminine.

Cette campagne 50/50 s'adresse à des personnalités, et sans en dévoiler le nom (car il va y avoir une conférence de presse) je peux vous dire qu'il y a des personnalités du monde culturel, des auteurs, hommes ou femmes, des directeurs de théâtre, le monde journalistique ou économique, le monde judiciaire et le monde politique. Nous avons souhaité avoir plus de personnes du monde hors politique, puisque ces derniers devraient s'engager plus facilement.

Cela avance, et c'est fort intéressant par l'engagement que prennent ces personnes pour peser de tout leur poids dans les décisions de l'Etat-membre France pour la nomination des commissaires, en attendant mieux.

La pétition peut être signée ici même, aujourd'hui.

Mme COUSTET.- J'ajoute deux mots : ce n'est pas le Parlement européen qui définit son mode de scrutin, ce qui est d'ailleurs embêtant. Il était prévu dans les traités initiaux que l'on ait un mode de scrutin uniforme pour les élections européennes, mais il a fallu attendre 1979 pour faire la première élection au suffrage universel direct, et on n'a pas réussi à se mettre d'accord sur le mode de scrutin.

On a donc changé, on ne parle plus de mode de scrutin uniforme, on parle maintenant de "règles communes", et on est arrivé à des règles communes très minimales : en fait, les seuls principes communs sont la date, à deux ou trois jours près, et le scrutin à la proportionnelle. Ce mode de scrutin favorise l'élection des femmes, car un scrutin majoritaire, en général, favorise l'investiture des hommes : les partis considèrent en effet que l'on va davantage voter pour un homme, ou pour un sortant (ils sont beaucoup plus nombreux chez les hommes), et quand on n'a qu'un seul candidat on choisit plutôt un homme.

Nous n'avons pratiquement que cela comme mode commun, et il n'y a aucune loi sur la parité. En France nous avons la chance d'avoir cette loi. Je me permets de vous rappeler le mode de scrutin, puisque les élections auront lieu le 7 juin : il n'y a qu'un seul tour, les régions sont super-régionales, nous votons pour la Région PACA, Rhône-Alpes et Corse. Il y aura 72 députés européens français à élire, dont 13 en région sud-est. Les partis politiques vont donc vous proposer des listes de 13 personnes, plus 13 suppléants. C'est une liste sans panachage possible, et les premiers de la liste seront élus en proportion des pourcentages qu'ils obtiendront, à partir de 5 % de voix.

Grâce à cette loi sur la parité, il y aura un homme et une femme sur ces listes. Etant donné que les élus seront les deux ou trois premiers sur la liste, il vaut mieux commencer par une femme pour en avoir plus ! Mais ce sont les partis qui décident. Les listes ne seront closes qu'au 22 mai. Vous pourrez les consulter sur notre site Internet, "elections2009.eu".

Nous reprenons à présent une série de questions.

Mme BERGMAN.- Je peux vous apporter un témoignage sur le sujet du jour, "l'Europe fait-elle avancer le droit des femmes", en particulier dans le domaine de femmes et sciences.

Je suis Claire Bergman, directrice de recherche au CNRS, où je travaille dans un laboratoire qui comprend aussi bien des physiciens que des chimistes. Dans ce cadre, nous avons réussi à participer à un réseau d'excellence européen, puisque l'Europe avait prévu un certain nombre de possibilités pour les scientifiques d'obtenir du financement. Ces réseaux d'excellence, en règle générale, ont été acceptés par l'Europe dans la mesure où ils avaient organisé une "unité virtuelle" qui s'appelait "gender mainstreaming", terme qui a déjà été cité par Martine LEVY, et qui indique la possibilité de l'intégration du genre dans toutes les actions menées.

Nous avons eu beaucoup d'argent pour faire fonctionner ce réseau pour des objectifs scientifiques, mais aussi pour essayer de faire quelque chose pour faire avancer le gender mainstreaming. Nous avons été une dizaine à nous en occuper, et nous avons essayé de trouver des types d'actions susceptibles d'aider les femmes dans le domaine scientifique.

Par exemple, nous avons mis de l'argent pour proposer deux fois par an à de jeunes femmes maîtres de conférences ou chercheuses, au niveau de notre réseau, d'aller faire des conférences dans des laboratoires de leur choix, ce qui est très important pour se faire connaître, créer des contacts et avoir des possibilités dans sa carrière.

Nous avons en outre mis en place aussi des short term missions, possibilités réservées à de jeunes femmes d'aller faire des visites en laboratoires, si possible dirigés par des femmes, pour lutter contre le stéréotype et montrer qu'il était possible pour une femme d'être directrice de laboratoire.

Nous avons organisé un certain nombre de réunions, dont une en Pologne orientée principalement sur tout ce qui est fait en Europe de l'Est, et une l'an dernier à Marseille, dont le titre était "Comment concilier vie professionnelle et vie privée".

Nous avons aussi essayé de sensibiliser toute la communauté de ce réseau au problème des femmes. J'ai eu l'occasion de donner une conférence dans une réunion générale de tout le réseau

pour expliquer tous les problèmes qui se posaient, en particulier le fameux diagramme en ciseaux dont vous avez parlé : il y a un nombre égal de femmes jusqu'à l'obtention des diplômes, mais à un niveau plus élevé de responsabilités on n'en trouve plus que 10 ou 15 %.

Question.- Séverine DUPAGNY, je voudrais d'abord vous dire à quel point ce livre est passionnant. Je voudrais savoir si, comme l'action 50/50, la Clause de l'Européenne a prévu quelque chose pour les élections. Enfin, l'accueil de la Clause est-il plus favorable dans certains pays que dans d'autres ?

Question.- Je suis Halima Brahim, responsable de l'association l'Arche. J'interviens en tant que femme migrante, car il est beaucoup question de femmes migrantes actuellement. Je suis depuis 30 ans en France. On attend beaucoup de l'Europe bien sûr, mais mon témoignage portera plus sur la France.

Je suis d'origine algérienne. Il y a un certain contentieux entre la France et l'Algérie, c'est peut-être ce qui explique que nous sommes pénalisées par rapport à beaucoup de choses, mais on cumule les handicaps par rapport à nos démarches et nos parcours.

Question.- J'ai le sentiment que d'un côté l'Europe travaille à faire avancer les droits des femmes par les textes, les recherches et l'argent qu'elle y met, mais que de l'autre côté, par les politiques publiques qu'elle prend sur d'autres sujets, elle fabrique une inégalité accrue pour les femmes, notamment des femmes de certaines classes sociales. Je me demande comment les personnes qui sont à la tribune réfléchissent à cette question.

Je rebondis sur le planning familial : quand vous fermez des hôpitaux, des lits d'obstétrique, et qu'il faut choisir entre maternité et IVG, les équipes médicales choisissent, et il y a de moins en moins de droit à l'IVG pour les femmes. Les évaluations actuelles sur l'IVG montrent une régression féroce du droit. Il y a des textes de loi, mais au niveau de la pratique il y a du recul. C'est parce qu'on veut faire des économies, rentabiliser, de faire les associations régionales de la santé, etc.

Je me demande donc comment on peut mesurer ce que l'Europe fabrique sur l'égalité entre hommes et femmes, et je souhaitais poser cette question à des personnes proches des instances européennes et qui ont peut-être une réflexion à ce sujet.

Mme COURAUD.- Je suis présidente de l'Observatoire du droit des femmes et de l'égalité des chances au Conseil général.

À la question que vous posez sur votre affiche, "l'Europe fait-elle avancer les droits des femmes", bien sûr la réponse est oui, oui, oui.

Aujourd'hui on est affronté à une autre difficulté, celle de mettre en réseau et en fonctionnement ensemble toutes ces initiatives que vous citez là. Au Conseil général on vient de signer la Charte européenne de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie locale, signée par de très nombreuses collectivités locales aujourd'hui, et qui est une charte pleine d'éléments tout à fait positifs.

Ce qui me tracasse, c'est ce problème de transversalité des droits des femmes. En France, comme Annette l'a dit, nous n'avons plus de ministère des droits des femmes, ni de secrétariat d'état. Comment alors mettre en relation tous ces domaines qui concernent les femmes ? Quand je travaille au sein du Conseil général des Bouches-du-Rhône et que j'essaie de convaincre les gens de la nécessité de s'occuper du droit des femmes, je ne rencontre que des convaincus : mais au moment d'entrer en action, il y a des choses qui ne fonctionnent pas, non pas parce que les gens ne sont pas d'accord, mais parce qu'il n'y a rien pour mettre en œuvre ces éléments.

Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais il me semble que maintenant, ce dont nous avons besoin, c'est d'avoir un réseau qui oblige non seulement à avoir de bonnes idées, mais surtout à "comment on fait ça".

(Applaudissements)

Mme COUSTET.- Merci beaucoup. Très riche question. Je laisse la parole à Séverine DUPAGNY pour la réponse à la première question.

Mme DUPAGNY.- Tout d'abord, merci d'avoir lu le livre et de l'avoir trouvé bon. Je transmettrai aussi votre message à Mme Halimi concernant le planning familial.

Sur la question concernant le projet européen, oui, bien sûr, on s'appuie sur les législations des Etats-membres. On a besoin de l'Europe pour réaliser notre projet, il ne pourra pas se faire sans l'Europe.

Sur l'accueil dans les Etats-membres, cet accueil est toujours bon quand on arrive à joindre les personnes et à avoir leurs retours. Quant à faire un bilan, il faut savoir si l'on parle de la population, ou des gouvernants... Pour ces derniers, cela a fluctué durant les trois ans de la rédaction du livre. Il est toutefois certain que l'on a généralement un très bon accueil au niveau des institutions. Nous allons essayer dans les prochaines semaines de continuer à réaliser des choses, avant mais aussi après les élections.

Pour les élections, on souhaiterait que les députés français de tous les groupes politiques puissent prendre connaissance et donner un retour sur ce projet, et le défendent au sein de leur groupe s'ils sont d'accord.

Comme je le disais, tout cela est à la fois très multiple et très coordonné. Sans nous situer au même niveau que le Lobby européen, car nous sommes une équipe beaucoup plus réduite, nous essayons aussi de voir avec les présidents successifs de l'Union comment faire avancer le projet.

On a besoin bien entendu de toutes les aides possibles. Vous pouvez avoir le détail de toutes ces actions sur notre site Internet, "choisirlacausedesfemmes.org".

Mme COUSTET.- Sur la question des cumuls des handicaps, de la discrimination, l'Europe peut-elle apporter quelque chose ?

juin 2009
Elections européennes
A VOUS DE CHOISIR !

Mme LEVY.- Il y a un chapitre de la feuille de route qui concerne les femmes migrantes, qui n'est pas très important mais qui est un début. En particulier nous avons lancé depuis 2006, en tant que lobby, justement pour que cela se construise, un programme qui permet de mobiliser les femmes migrantes, avec elles et pour elles : cela s'appelle "mêmes voix, mêmes droits".

Pour ce qui se passe à Marseille, il serait mieux qu'Esther Fouchier vous en parle. Je peux simplement dire que les choses avancent, puisqu'on va avoir un réseau de femmes migrantes dans toute l'Europe. On est beaucoup plus fortes quand on est organisées. Nous avons déjà commencé à travailler avec les Etats-membres et les présidents successifs pour obtenir que les femmes migrantes aient les mêmes droits que nous. Parler des questions de garde des personnes âgées sans prendre en compte le fait que la plupart du personnel qui s'occupe de ces personnes est constitué de femmes migrantes sans statut légal, on ne peut pas parler d'égalité professionnelle. On est obligé de prendre en compte la situation, les statuts, les inégalités ou discriminations qui concernent ces femmes. Quand je parle de migrantes, je ne parle pas de nationales.

Question.- Je suis secrétaire nationale de l'organisation l'Union nationale des femmes algériennes en Europe, et je suis aussi correspondante d'une radio algérienne.

C'était une très bonne question, car chaque jour je reçois des femmes d'origine algérienne, même si elles ont la nationalité algérienne, et elles sont très choquées. La question est "l'Europe fait-elle avancer les droits des femmes" : de quelles femmes parlez-vous ? Des femmes européennes avec des cheveux blonds et des yeux bleus ? En Algérie on n'a pas ça, on n'a que des cheveux noirs et des yeux noirs.

(Protestations dans la salle)

La même intervenante.- Laissez-moi terminer. Si une femme vient, même avec un bagage très lourd, elle ne peut pas trouver de travail, ses diplômes ne sont pas reconnus, elle ne peut pas les valider. Si elle veut travailler, c'est toujours pour faire des ménages ou pour aider les personnes âgées. Pourquoi n'est-ce que nous ? J'aimerais savoir, j'aimerais que quelqu'un m'explique tout cela. Certes, on a la nationalité française, on a des enfants français. Si on est ici, ce n'est pas parce qu'on a fui l'Algérie, mais parce qu'avec tout ce qui se passe là-bas, on était obligés, on a cherché la république parce que c'est elle qui a l'habitude d'accueillir tout le monde. Mais on est choqués par tout ce que l'on voit et tout ce que l'on rencontre chaque jour. Beaucoup de femmes viennent chaque jour me poser ces questions. C'était l'occasion pour moi de vous les poser à vous aussi.

Je vous remercie.

Mme LEVY.- En tant qu'association, on ne peut que revendiquer par rapport aux gouvernements et aux autorités européennes le fait de donner les mêmes droits, donc les mêmes chances. Si vous voulez une réponse officielle, c'est Françoise RASTIT qui peut vous la donner.

La même intervenante.- Nous sommes très bien intégrées dans la société, mieux que d'autres Européens !

Mme COUSTET.- Je précise quelque chose à propos du titre, "l'Europe fait-elle avancer le droit des femmes" : bien sûr qu'il s'agit de toutes les femmes qui vivent sur le territoire communautaire, et même au-delà, car on n'a pas parlé encore de ce que fait l'Union européenne pour le droit des femmes dans les pays extérieurs à l'Union. Il est évident que le titre ne fait pas référence aux femmes qui ont la nationalité communautaire.

Dans les traités communautaires, l'article 13, qui est un article général, vise toutes les discriminations : pas seulement la discrimination entre hommes et femmes, qui est une de celles dont l'Union européenne s'est le plus occupée au départ, mais aussi les discriminations en fonction de l'origine raciale, de l'orientation sexuelle, du handicap, de l'âge. Cet article vise toutes les personnes qui résident sur le territoire communautaire. La discrimination en fonction de la nationalité est la première à laquelle s'est attaquée l'Union européenne : d'abord la nationalité à l'intérieur de l'Union, mais en ce qui concerne les droits des personnes, nous visons toutes celles qui résident sur le territoire communautaire. Il est très important qu'il n'y ait pas d'ambiguïté là-dessus.

Vous parlez d'intégration et de cumul de handicaps : bien sûr qu'il y a cumul de handicaps quand on est femme et immigrée. L'Union européenne lutte contre les discriminations en fonction de l'origine, et elle lutte aussi contre les discriminations hommes/femmes. Qu'il y ait un cumul de discriminations dans les faits, bien sûr, mais dans les lois, le droit communautaire s'y attaque depuis le début.

Je voulais mettre les choses au clair là-dessus.

Maintenant, que le droit ne résolve pas toutes les questions et que dans les faits il y ait beaucoup à faire, je crois aussi qu'il ne faut pas confondre les problèmes : là nous parlons de l'Union européenne, nous ne sommes pas ici pour parler de la république française.

La même intervenante.- Bientôt on va avoir les élections européennes : il y a des femmes d'origine algérienne sur les listes, normalement ?

Mme COUSTET.- Oui, tout à fait. Les listes ne sont pas définitives, vous verrez cela le 22 mai.

La même intervenante.- Y a-t-il des femmes d'origine algérienne ?

Mme COUSTET.- Demandez-le à vos partis. Ici nous ne sommes pas dans une réunion politique où l'on va présenter les candidats. Je pense que les partis auront cette idée à vous proposer. Cela peut faire partie de vos raisons d'aller voter, mais on n'est pas là pour vous donner du prêt-à-penser et vous dire pour qui voter.

Sur les principes qui sont ceux de l'Union européenne, je voulais vraiment être très claire. Certains droits sont en effet attachés à la nationalité communautaire, notamment la reconnaissance des diplômes, que vous avez citée. Mais cela, c'est un peu consubstantiel à la nature de l'Union : on a des lois communes sur la reconnaissance des diplômes à l'intérieur du territoire communautaire, mais si vous êtes algérienne avec un diplôme français, votre diplôme français sera reconnu en Allemagne par exemple. Il y a des passerelles qui font sauter certaines barrières en fonction de la nationalité, et qui sont plus nombreuses que ce que vous pensez.

juin 2009
Elections européennes
A VOUS DE CHOISIR !

Je pense à autre chose : le droit de vote, par exemple, est donné aux ressortissants communautaires : aux élections municipales, un Allemand vivant à Marseille peut voter à Marseille, mais faire sauter la barrière de la nationalité est une première étape.

Tout cela est dû à la construction européenne et aux valeurs qu'elle porte. Je ne voulais pas laisser dire que les valeurs essentielles de l'Union européenne sont bafouées, ces valeurs sont consubstantielles à la construction européenne elle-même.

Répondons maintenant à la question sur les orientations menées par la construction européenne, et qui auraient des incidences sur l'égalité des chances, sur les femmes elles-mêmes, alors même que l'Union européenne entend lutter contre ces inégalités.

Mme LEVY.- Vous faites référence à des politiques que vous pouvez considérer au niveau économique comme étant préjudiciables à certains équilibres sociaux. Nous travaillons pour essayer de voir les effets particuliers de la crise économique actuelle sur les femmes dans les différents pays membres. Nous travaillons aussi avec d'autres organisations qui s'occupent d'autres questions, même plus économiques, de façon à faire des propositions à la Commission européenne pour qu'elle intègre un volet social.

Dans le texte sorti la semaine dernière, qui va être examiné au Conseil de printemps, proposé par la Commission — je ne sais pas si c'est sous la pression de tout le monde —, il y a un chapitre social, pas forcément révolutionnaire, mais en tout cas il y a la recherche d'équilibres et de solutions pour prendre en compte de façon assez significative la dimension plus sociale, les effets sur l'emploi, la qualification, le mode de vie, les questions de logement, de pauvreté, avec certaines dérogations pour l'utilisation des fonds structurels. Notre action vise simplement à comprendre et mesurer ce qui passe, et à se mettre d'accord avec d'autres pour faire pression et dire "ce n'est pas possible, il faut faire quelque chose, vous n'êtes pas cohérents avec vos valeurs".

Cela marche plus ou moins, cela marche toujours un peu, on n'est jamais content complètement, mais c'est le rôle d'un lobby. Cela avance, mais c'est important aussi que les citoyens, notamment quand ils sont organisés, puissent bien comprendre comment fonctionne le système, qui a le pouvoir de décider quoi, de façon à nous appuyer et nous soutenir dans nos initiatives, au bon niveau. Parfois il y a des dénonciations sur des décisions européennes qui en fait relèvent purement de l'application des Etats-membres. Et parfois c'est l'inverse.

Je vous félicite pour les séances que vous organisez, mais il y a une culture européenne sur le fonctionnement au quotidien qui est très importante, parce qu'alors on peut appuyer sur les bons boutons pour faire bouger les choses.

Un de nos objectifs à nous est l'équilibre entre les projets sociaux, les égalités, les situations sociales et les libertés économiques.

Mme COUSTET.- Au Parlement européen il y a une commission des droits de la femme, qui donne son avis sur tout. D'ailleurs les commissions parlementaires trouvent qu'elle donne trop d'avis, mais c'est justement pour cela, parce que la dimension hommes femmes est transversale, et si un projet n'a pas d'influence sur l'égalité hommes femmes, cette commission a le droit de donner son avis et

juin 2009
Elections européennes
A VOUS DE CHOISIR !

peut faire apparaître cet aspect spécifique. C'est une certaine victoire que cette commission existe et perdure, depuis déjà 84, je crois.

Dernière question, celle du Conseil général, qui concernait la transversalité.

Mme RASTIT.- Madame Couraud, on s'y emploie tous les jours ! C'est une dure lutte. C'est plus qu'un travail, c'est une lutte.

Il faut d'abord que les mots soient dans les textes pour que l'on puisse ensuite reconnaître que les textes ne sont pas appliqués. On a donc d'abord surveillé les textes.

On a ensuite travaillé sur des outils, de façon à ce que chacun puisse, à son niveau, s'approprier ce questionnement dans de bonnes conditions. C'est à peu près fait, nous avons les outils.

Maintenant nous allons former nos partenaires. Quand tout le monde sera formé, on analysera l'impact et on passera aux sanctions. Il ne faut pas désespérer. Aline VERGNON avait déjà démarré cette politique, on ne fait que la reprendre au vu des constats qui ont été faits, et on ne lâchera pas si on nous en laisse la possibilité. On ne peut pas changer les mentalités du jour au lendemain, et effectivement les sanctions pourraient être un bon moyen pour accélérer. Ce n'est pas à l'ordre du jour de mettre des sanctions par rapport à cette thématique, surtout avec la crise. On y va tranquillement, mais si vous avez d'autres idées nous les recevrons volontiers.

Mme LEVY.- Un point sur l'aspect sanction : il faut toujours manier la carotte et le bâton. L'avantage de l'Union européenne, c'est qu'elle a des crédits, des fonds structurels que l'on peut toujours utiliser pour faire des choses, et cela intéresse d'avoir une capacité supplémentaire de faire, mais le fait de respecter l'égalité est souvent de l'intérêt propre des résultats à obtenir et de l'efficacité de l'action des agents sur le terrain. L'égalité est quelque chose qui leur permet d'obtenir de meilleures performances. Ce qui est très important à l'expérience, c'est que, quand on essaie de faire faire des actions en matière d'égalité, et quand l'action est faite, on puisse valoriser ce qui est fait et montrer les résultats obtenus, pour que chacun y trouve son compte. On ne peut pas seulement appliquer des sanctions, car on crée des blocages. C'est une expérience de 25 ans. Il en faut un peu, il faut des menaces, mais pas trop !

Mme COUSTET.- Mme FOUCHIER souhaite faire une intervention, après quoi nous devrons mettre fin à notre séance, qui devait être terminée à 13 heures 30.

Mme FOUCHIER.- Il existe un réseau français des femmes migrantes. Il est basé à Marseille, mais avec toutes les structures, les 80 associations du Lobby européen des femmes. C'est une femme migrante qui représente la France, parce que ce sont les femmes migrantes qui s'organisent, avec le soutien de toutes les organisations et des associations féministes. Nous avons fait le compte rendu du séminaire "Mêmes voix, mêmes droits" à la Région en 2007 et en 2008, et nous préparons la troisième réunion nationale en faisant ce réseau dans toute la France. L'avortement, le travail, les discriminations juridiques, tout est traité. Halima Brahim était présente, elle était avec nous, vous avez toutes votre place à l'intérieur. Tout le monde a sa place, tout le monde a travaillé contre les discriminations, et la question qui sera posée, c'est "Universalité des droits ou relativisme culturel", car au sein même de ce réseau il y a des désaccords. Nous, nous sommes attachées à l'universalité,

à la laïcité, et nous essaierons de faire progresser le réseau européen des femmes migrantes sur notre position, dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

Merci.

Mme COUSTET.- Merci à vous. Ce sera le mot de la fin.

Le compte rendu de la réunion d'aujourd'hui sera sur le site "les Midis.eu".

Merci, à bientôt.

Le débat s'achève à 13 h 55